

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

RAPPORT SUR LES RISQUES

**PILIER 3
30 SEPTEMBRE 2025**

**AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ**



**CRÉDIT AGRICOLE
S.A.**

Sommaire

1. Informations au titre du Pilier 3	3
2. Composition et évolution des emplois pondérés	6
3. Ratio réglementaire de couverture des besoins de liquidité court-terme	10
4. Attestation du responsable	11

1. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Indicateurs clés phasés au niveau de Crédit Agricole S.A. (EU KM1)

Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du règlement (UE) n°575/2013 (CRR), tel que modifiés par le règlement (UE) 2024/1623 CRR3. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

À noter que les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après intègrent le résultat conservé de la période.¹ Les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9 ainsi qu'aux instruments de dette hybride ne sont plus appliquées.

Crédit Agricole S.A. n'applique pas le traitement temporaire décrit à l'article 468 du règlement n°2020/873 modifié et prolongé par le règlement (UE) 2024/1623 (dit CRR3) et n'est impacté par aucun changement relatif à cette disposition au cours de la période.

Les fonds propres et les ratios de fonds propres et de levier de Crédit Agricole S.A. reflètent déjà l'incidence totale des plus-values et des pertes non réalisées mesurées à leur juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Ces dispositions ont été renouvelées suite à la publication du règlement 2024/1623 et prennent fin le 31 décembre 2025.

EU KM1 - Indicateurs clés phasés en millions d'euros		30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024
Fonds propres disponibles (montants)						
<i>1</i>	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	48 190	48 331	49 142	48 507	47 206
<i>2</i>	Fonds propres de catégorie 1	56 545	56 592	57 803	55 775	53 100
<i>3</i>	Total des fonds propres	71 832	72 338	74 640	72 216	69 767
Montants d'exposition pondérés						
<i>4</i>	Montant total d'exposition au risque	413 574	405 665	404 699	415 240	402 294
<i>4a</i>	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	413 574	405 665	404 699		
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
<i>5</i>	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	11,65%	11,91%	12,14%	11,68%	11,73%
<i>5a</i>	Sans objet					
<i>5b</i>	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	11,65%	11,91%	12,14%		
<i>6</i>	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	13,67%	13,95%	14,28%	13,43%	13,20%
<i>6a</i>	Sans objet					
<i>6b</i>	Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	13,67%	13,95%	14,28%		
<i>7</i>	Ratio de fonds propres total (%)	17,37%	17,83%	18,44%	17,39%	17,34%
<i>7a</i>	Sans objet					
<i>7b</i>	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,37%	17,83%	18,44%	0,00%	0,00%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
<i>EU 7d</i>	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,65%	1,65%	1,65%	1,65%	1,65%
<i>EU 7e</i>	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,93	0,93	0,93	0,93	0,93
<i>EU 7f</i>	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	1,24	1,24	1,24	1,24	1,24
<i>EU 7g</i>	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,65%	9,65%	9,65%	9,65%	9,65%

¹ Les ratios de solvabilité réglementaires CET1, Tier 1, Total capital et levier, qui n'intègrent pas le résultat conservé de la période, s'élèvent au 30/09/2025 à respectivement 11,40%, 13,42%, 17,12% et 3,81%.

Combined buffer and overall capital requirement (as a percentage of risk-weighted exposure amount)						
<i>8</i>	Capital conservation buffer (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
<i>EU 8a</i>	Conservation buffer due to macro-prudential or systemic risk identified at the level of a Member State (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>9</i>	Institution specific countercyclical capital buffer (%)	0,66%	0,63%	0,61%	0,65%	0,65%
<i>EU 9a</i>	Systemic risk buffer (%)	0,18%	0,16%	0,09%	0,09%	0,01%
<i>10</i>	Global Systemically Important Institution buffer (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>EU 10a</i>	Other Systemically Important Institution buffer (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>11</i>	Combined buffer requirement (%)	3,34%	3,30%	3,20%	3,24%	3,16%
<i>EU 11a</i>	Overall capital requirements (%)	12,99%	12,95%	12,85%	12,89%	12,81%
<i>12</i>	CET1 available after meeting the total SREP own funds requirements (%)	6,22%	6,49%	6,68%	6,19%	5,96%
Leverage ratio						
<i>13</i>	Total exposure measure	1 455 554	1 444 853	1 434 139	1 446 345	1 399 424
<i>14</i>	Leverage ratio (%)	3,88%	3,92%	4,03%	3,86%	3,79%
Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (as a percentage of total exposure measure)						
<i>EU 14a</i>	Additional own funds requirements to address the risk of excessive leverage (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>EU 14b</i>	of which: to be made up of CET1 capital (percentage points)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>EU 14c</i>	Total SREP leverage ratio requirements (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Leverage ratio buffer and overall leverage ratio requirement (as a percentage of total exposure measure)						
<i>EU 14d</i>	Leverage ratio buffer requirement (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
<i>EU 14e</i>	Overall leverage ratio requirement (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Liquidity Coverage Ratio						
<i>15</i>	Total high-quality liquid assets (HQLA) (Weighted value - average)	283 440	286 301	290 758	296 346	299 538
<i>EU 16a</i>	Cash outflows - Total weighted value	295 757	297 345	298 765	302 854	303 370
<i>EU 16b</i>	Cash inflows - Total weighted value	93 087	94 864	96 424	98 787	97 709
<i>16</i>	Total net cash outflows (adjusted value)	202 670	202 481	202 341	204 068	205 661
<i>17</i>	Liquidity coverage ratio (%)	139,96%	141,51%	143,87%	145,26%	145,72%
Net Stable Funding Ratio						
<i>18</i>	Total available stable funding	1 062 715	1 045 230	1 043 755	1 034 135	1 013 506
<i>19</i>	Total required stable funding	931 843	919 544	921 717	916 320	891 982
<i>20</i>	NSFR ratio (%)	114,05%	113,67%	113,24%	112,86%	113,62%

À noter : les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement (UE) n°575/2013 (CRR) en vigueur.

Indicateurs clés – Exigence en matière de fonds propres et d'engagements éligibles applicable aux EISm (EU KM2)

Le tableau ci-dessous répond aux exigences de publication de l'article 10 du Règlement d'Exécution (UE) 2021/763 de la Commission. Il présente une vue globale des ratios de résolution ainsi que les exigences de MREL s'appliquant au Groupe Crédit Agricole.

EU KM2: Indicateurs clés – MREL et TLAC							
	MREL	TLAC					
	30/09/2025	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	
Fonds propres et engagements éligibles, ratios et composantes (en m€)							
1	Fonds propres et engagements éligibles	213 151	181 646	179 260	182 245	175 673	173 769
EU-1a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	181 646					
2	Montant total d'exposition au risque du groupe de résolution (TREA) ¹	658 346	658 346	649 013	640 578	653 368	635 856
3	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage du TREA¹	32,38%	27,59%	27,62%	28,45%	26,89%	27,33%
EU-3a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	27,59%					
4	Mesure de l'exposition totale (TEM) ¹ du groupe de résolution	2 202 625	2 202 625	2 190 715	2 173 126	2 185 581	2 129 697
5	Fonds propres et engagements éligibles en pourcentage de la TEM¹	9,68%	8,25%	8,18%	8,39%	8,04%	8,16%
EU-5a	dont: fonds propres et engagements subordonnés	8,25%					
6a	L'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 4, du règlement (UE) no 575/2013 s'applique-t-elle? (exemption de 5 %)		Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant agrégé d'instruments d'engagements éligibles non subordonnés autorisés si l'exemption de la subordination permise par l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013 est appliquée (exemption de 3,5 % max.) ²		0	0	0	0	0
6c	Si une exemption de la subordination plafonnée s'applique en vertu de l'article 72 ter, paragraphe 3, du règlement (UE) no 575/2013, le montant de financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui est comptabilisé à la ligne 1, divisé par le financement émis d'un rang égal aux engagements exclus et qui serait comptabilisé à la ligne 1 si aucun plafond n'était appliqué (en %)		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles (MREL)							
EU-7	MREL exprimée en pourcentage du TREA³	21,79%					
EU-8	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés³	17,19%					
EU-9	MREL exprimée en pourcentage de la TEM	6,25%					
EU-10	dont: à remplir au moyen de fonds propres ou d'engagements subordonnés	6,25%					

¹Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (Total Exposure Risk Amount – TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (Risk Weighted Assets – RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (Total Exposure Measure – TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (Leverage Ratio Exposure – LRE) du Groupe Crédit Agricole.

²Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72ter(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2025.

³Niveau auquel s'ajoute d'après la directive européenne CRD5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,11% et le coussin contracyclique fixé à 0,77% pour le Groupe CA au 30 septembre 2025). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio MREL total supérieur à 26,17% et un ratio MREL subordonné supérieur à 21,57%.

Au 30 septembre 2025, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 27,59% des RWA et 8,25% de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible². Il est supérieur aux exigences respectives de 22,38% des RWA (exigence incluant un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1%, un coussin pour risque systémique de 0,11% et le coussin contracyclique fixé à 0,77% pour le Groupe CA au 30 septembre 2025) et de 6,75% de l'exposition en levier.

A la même date, le Groupe Crédit Agricole présente un ratio MREL 32,38% des RWA et 9,68% de l'exposition en levier, bien au-delà de l'exigence de MREL total.

² Le ratio TLAC réglementaire, qui n'intègre pas le résultat conservé de la période, s'élève au 30/09/2025 à 27,30% des RWA et 8,16% de l'exposition en levier. Le ratio MREL total lui s'élève à 32,08% des RWA et 9,59% de l'exposition levier.

2. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Au titre de l'application du Règlement (UE) n°2024/1623 («CRR3») en vigueur depuis 1er janvier 2025 l'état suivant a été modifié :

- Le tableau EU OV1 a été adapté afin d'intégrer les nouvelles exigences CRR3, notamment l'inclusion de l'impact de l'output floor (étant précisé que l'output floor ne s'applique qu'au plus haut niveau de consolidation, celui du Groupe Crédit Agricole), et une présentation plus détaillée des montants d'emplois pondérées (RWA) liés au risque de CVA.

2.1 Synthèse des emplois pondérés

Vue d'ensemble des montants totaux d'exposition au risque (OV1)

30/09/2025 (en millions d'euros)	Montant total d'exposition au risque (TREA)		Total des exigences de fonds propres 30/09/2025
	a	b	
	30/09/2025	30/06/2025	
1 Risque de crédit (hors CCR)	309 618	302 354	24 769
2 Dont approche standard	164 246	160 581	13 140
3 Dont approche NI simple (F-IRB)	57 339	54 415	4 587
4 Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a Dont actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	-	-	-
5 Dont approche NI avancée (A-IRB)	88 034	87 358	7 043
6 Risque de crédit de contrepartie – CCR	16 985	16 563	1 359
7 Dont approche standard	4 580	3 857	366
8 Dont méthode du modèle interne (IMM)	7 697	8 143	616
EU 8a Dont expositions sur une CCP	920	1 024	74
9 Dont autres CCR	3 788	3 538	303
10 Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	8 656	9 056	692
EU 10a Dont approche standard (SA)	-	-	-
EU 10b Dont approche de base (F-BA et R-BA)	8 656	9 056	692
EU 10c Dont approche simplifiée	-	-	-
15 Risque de règlement	5	4	-
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	9 684	9 672	775
17 Dont approche SEC-IRBA	2 142	2 013	171
18 Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	5 421	5 476	434
19 Dont approche SEC-SA	3 428	3 488	274
EU 19a Dont 1 250 % / déduction	(1 306)	(1 306)	(105)
20 Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	12 784	12 414	1 023
21 Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-

EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	4 814	4 649	385
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	7 969	7 765	638
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	55 602	55 602	4 448
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250 %)	15 984	15 985	1 279
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	
29	TOTAL	413 333	405 665	33 067

Rectification suite à la publication du 30 juin 2025 : réaffectation de la ligne 19 vers la ligne EU 19a d'un montant de réduction des emplois pondérés à opérer à hauteur de - 1 337 millions d'euros.

2.2 Risque de crédit

Évolution des RWA : approche fondée sur les notations internes

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (CR8)

30/09/2025

		RWA
	(en millions d'euros)	
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2025)	141 773
2	Taille de l'actif (+/-)	2 164
3	Qualité de l'actif (+/-)	1 247
4	Mise à jour des modèles (+/-)	-
5	Méthodologie et politiques (+/-)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(156)
8	Autres (+/-)	345
9	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2025)	145 373

La variation figurant en ligne 8 " Autres (+/-) " du tableau CR8 s'explique principalement par les gains de RWA liés à la titrisation synthétique chez Crédit Agricole CIB : au troisième trimestre 2025, l'amortissement des programmes de titrisation entraîne une baisse des gains de RWA.

2.3 Risque de contrepartie

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM)

ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU CCR DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

30/09/2025

	RWA
(en millions d'euros)	
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2025)
2	Taille de l'actif
3	Qualité de crédit des contreparties
4	Mise à jour des modèles (IMM uniquement)
5	Méthodologie et politiques (IMM uniquement)
6	Acquisitions et cessions
7	Variation des taux de change
8	Autres
9	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2025)

2.4 Risque de marché

Évolution des RWA en méthode des modèles internes (AMI)

ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHÉ DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DU MODÈLES INTERNES (AMI) (MR2-B)

30/09/2025 <i>(en millions d'euros)</i>		VaR	SVaR	IRC	Mesure du risque global	Autres	Total RWA	Total des fonds propres requis
1	RWA à la fin de la période précédente (30/06/2025)	1 668	3 128	2 969			7 765	621
1a	Ajustement réglementaire	1 061	2 097	535			3 693	295
1b	RWA à la fin du précédent trimestre (fin de journée)	607	1 031	2 433			4 072	326
2	Variations des niveaux de risque	(43)	88	1 053			1 098	88
3	Actualisations/variations du modèle							
4	Méthodologie et politique							
5	Acquisitions et cessions							
6	Variations des taux de change	1	26	(2)			26	2
7	Autres							
8a	RWA à la fin de la période considérée (fin de journée)	566	1 145	3 484			5 195	416
8b	Ajustement réglementaire	923	1 832	20			2 774	222
8	RWA à la fin de la période considérée (30/09/2025)	1 488	2 977	3 504			7 969	638

3. RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ COURT-TERME (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité LCR (EU LIQ1)

LCR moyen* sur 12 mois glissants calculé au 31/12/2024, 31/03/2025, 30/06/2025 et 30/09/2025 (*moyenne des 12 dernières mesures de fin de mois)

Ratio de couverture des besoins de liquidité court-terme moyen sur 12 mois (LCR)		Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
Niveau de consolidation : CREDIT AGRICOLE S.A. (en millions d'euros)		30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2025	30/06/2025	31/03/2025	31/12/2024
EU 1a	Trimestre se terminant le								
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul des moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ									
1	Total des actifs de haute qualité (HQLA)					283 440	286 301	290 758	296 346
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	404 769	405 477	406 338	407 502	25 483	25 426	25 398	25 401
3	Dépôts stables	287 582	287 794	288 069	288 913	14 379	14 390	14 403	14 446
4	Dépôts moins stables	117 187	117 683	118 269	118 588	11 104	11 036	10 994	10 955
5	Financement de gros non garanti	361 540	360 416	356 693	354 036	166 454	168 367	168 782	170 960
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	167 245	165 648	164 433	162 452	49 550	50 176	50 448	51 686
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	173 079	172 990	169 826	168 342	95 688	96 412	95 900	96 031
8	Créances non garanties	21 215	21 779	22 434	23 243	21 215	21 779	22 434	23 243
9	Financement de gros garanti					38 415	38 223	39 780	39 735
10	Exigences supplémentaires	197 712	195 351	197 174	198 370	52 799	52 935	53 217	53 899
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	22 667	22 904	26 736	32 217	18 266	18 746	19 656	21 083
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance								
13	Facilités de crédit et de trésorerie	175 045	172 448	170 438	166 153	34 533	34 189	33 562	32 816
14	Autres obligations de financement contractuel	48 081	50 748	52 594	55 556	8 222	8 270	7 615	9 047
15	Autres obligations de financement éventuel	83 758	78 638	75 635	72 453	4 384	4 126	3 973	3 813
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					295 757	297 345	298 765	302 854
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	290 953	296 907	294 004	286 431	31 128	33 656	35 736	37 272
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	72 323	72 498	71 426	71 855	51 084	51 119	50 409	50 874
19	Autres entrées de trésorerie	10 875	10 090	10 279	10 641	10 875	10 090	10 279	10 641
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)								
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié)								
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	374 151	379 495	375 709	368 927	93 087	94 864	96 424	98 787
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%								
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%	315 837	318 526	310 393	300 723	93 087	94 864	96 424	98 787
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					283 440	286 301	290 758	296 346
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE*					202 670	202 481	202 341	204 068
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ**					139,96%	141,51%	143,87%	145,26%

*les sorties nettes de trésorerie sont calculées en moyenne sur les montants observés (sur les 12 déclarations réglementaires concernées) incluant l'application d'un plafond sur les entrées de trésorerie (75% maximum des sorties brutes), le cas échéant

**les ratios LCR moyens reportés dans le tableau ci-dessus correspondent désormais à la moyenne arithmétique des 12 derniers ratios de fins de mois déclarés sur la période d'observation, en conformité avec les exigences du règlement européen CRR2.

**Attestation concernant la publication des informations requises au titre de la partie 8
du règlement (UE) n°575/2013**

Clotilde L'ANGEVIN, Directrice générale adjointe de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Finances et Pilotage

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, qu'à ma connaissance, les informations communiquées au titre de la huitième partie du règlement (UE) n° 575/2013 (tel que modifié) ont été préparées conformément aux procédures de contrôle interne convenues au niveau de l'organe de direction de Crédit Agricole S.A.

Fait à Montrouge, le 14 novembre 2025

La Directrice générale adjointe de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Finances et Pilotage

Clotilde L'ANGEVIN

Siège social : 12 place des Etats-Unis – 92127 MONTROUGE CEDEX
Tél. 01 43 23 52 02

Établissement de crédit soumis aux articles L 225-1 et suivants du Code de commerce et aux articles L 512-47 et suivants du Code monétaire et financier - 784 608 416 RCS Nanterre - FR 77 784 608 416 - Capital 9 077 707 050 euros.

Le présent document est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

<https://www.credit-agricole.com/finance>

Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 9 077 707 050 euros

RCS Nanterre 784 608 416

12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France

Tél. (33) 1 43 23 52 02

Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777

Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31

www.credit-agricole.com